



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Dix-septième chambre et deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 31 juillet 2026 par le Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté ministériel 'arrêtant la liste des zones spécifiques prévues à l'article R.142^{ter} du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau', portant le numéro 79.948/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 31 juillet 2026, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.